

Souvent, les professionnels se trouvent en difficulté pour aborder les conduites addictives dans leur institution, qu'ils souhaitent mener une action de prévention ou accompagner une orientation. Cette difficulté est largement liée à la discordance de perception sur la question des consommations des jeunes. Là où les adultes voient un problème, les jeunes voient une expérience et du plaisir. Comment faire alors pour susciter de l'adhésion et intervenir précocement avant que la situation ne s'aggrave ?

Que ce soit dans le cadre de la prévention ou de l'accès aux soins, soutenir et sensibiliser les professionnels semble être un préalable pour faciliter la rencontre avec les jeunes. Le travail avec eux participe d'une meilleure compréhension des comportements des jeunes, contribue à réduire les risques et facilite l'accès aux soins de ceux qui en ont besoin.

Les professionnels qui contactent Addiction Méditerranée sont divers (travailleurs sociaux, infirmiers, psychologues, médecins, formateurs etc.) et sont issus d'institutions telles que l'Education Nationale, les foyers PJJ ou de l'ASE, les organismes de formation, les missions locales, les centres sociaux etc. Généralement, leur première demande fait suite à un événement qui rend visible des consommations dans l'institution (accident, non respect du règlement etc.) ou encore, au repérage de « signes d'alerte » chez un jeune (baisse des résultats scolaires, absentéisme, yeux rouges etc.). Dans ces situations, l'institution s'interroge sur sa responsabilité et fait appel à une structure spécialisée dont elle méconnaît la plupart du temps les missions et les modalités d'intervention.

Dans la mesure du possible, face à cette demande « urgente », Addiction Méditerranée propose de co-construire une démarche globale et inscrite dans le temps. En effet, plutôt que de se centrer sur l'évitement du danger ou le traitement des difficultés, l'intervention précoce vise à promouvoir un environnement favorable au développement de la prise en compte de la question des addictions dans l'institution, au repérage des usages problématiques et à l'orientation des jeunes pour qui une rencontre avec un professionnel spécialisé serait bénéfique.

❶ *Se rencontrer*

Tout d'abord, un temps de rencontre est programmé avec le professionnel qui est à l'origine de la demande et la direction (lorsque que cela semble pertinent et possible). Ce rendez-vous a pour objet de repositionner l'intention de la structure, d'évaluer ses besoins et de clarifier l'objet du partenariat dans une dynamique de rapprochement des compétences. En fonction des questions propres à chaque institution, de sa mission et du public qu'elle accueille, une proposition d'intervention est élaborée, faisant dans certains cas, l'objet d'une convention précisant le contenu de l'intervention, son calendrier et ses modalités.

❷ *Partager ses représentations*

Que ce soit à Aubagne, sur le territoire de l'Ouest Etang de Berre ou à Marseille, il est proposé dans un premier temps de travailler avec les professionnels autour de leurs représentations. Ce temps est nécessaire, car selon les professions et les places occupées dans l'institution, elles peuvent être très différentes et génératrices de tensions dans les équipes. Il arrive fréquemment, qu'un épisode de consommation n'ait pu être régulé du fait de visions différentes des professionnels sur l'évènement et sur la réponse à apporter. Il s'agit alors de croiser les regards et décloisonner les pratiques.

❸ *Mieux connaître*

Ce temps de réflexion s'accompagne d'une sensibilisation sur les produits et les addictions comportementales, les niveaux d'usages, les motivations à consommer, la législation et les dispositifs ressources pour orienter. Ce temps a notamment pour but l'instauration d'un langage commun favorisant la cohérence des positionnements auprès des jeunes.

🔗 Adapter l'intervention

Suite à ce tronc commun, l'intervention peut se poursuivre selon différentes modalités :

- ▶ Une formation plus approfondie sur le repérage et l'intervention brève
- ▶ Des séances d'analyse de la pratique autour de situations
- ▶ Un travail autour du règlement
- ▶ La mise en place de Consultations avancées
- ▶ Une intervention auprès de groupes de jeunes

A Aubagne et Martigues, compte-tenu des spécificités territoriales et de la taille réduite des institutions, des groupes de professionnels inter-institutionnels sont proposés. Globalement, nous observons que les interventions dans la durée auprès des professionnels contribuent d'une part à instaurer un lien de confiance avec eux et d'autre part, donnent lieu à des orientations plus nombreuses et davantage préparées et adaptées. Il n'en reste pas moins que, tout en s'adaptant à la temporalité de chaque structure, la démarche d'intervention précoce nécessite d'être sans cesse dans l'innovation afin que les partenariats perdurent.

En 2015, la CJC de Marseille envisage de proposer des rencontres thématiques collectives pour les professionnels et de recevoir davantage les professionnels en individuel afin de renforcer son rôle ressource. Par ailleurs, la mise en place de Consultations avancées dans les centres sociaux de Marseille va se poursuivre. Sur le territoire de l'Ouest Etang de Berre, l'objectif est de continuer à développer la signature de conventions d'orientation et la mise en place d'un protocole spécifique dans chaque structure. La CJC d'Aubagne quant à elle, va poursuivre son travail avec le Groupe Addictions Jeunes et Familles.